



Compte rendu de la réunion au Conseil supérieur des programmes à propos des programmes d'EMC des classes terminales des filières générale et technologique

Dans le cadre de la consultation des associations disciplinaires et des organisations syndicales sur les projets de programmes, le CSP a organisé le 26 mars 2019 une réunion sur le projet de programme d'EMC de Terminale pour les filières générale et technologique.

Le Conseil était représenté par : Souâd Ayada, sa présidente, David Bauduin, son secrétaire général, Alain Cadix, personnalité qualifiée, Sonia de la Prôvoté, sénatrice, ainsi que par les deux copilotes du groupe d'élaboration du projet de programme (GEPP) : Vincent Duclert et Philippe Portier.

L'APPEP était représentée par Nicolas Franck, président, et Pierre Hayat, vice-président chargé de l'EMC.

Étaient également représentés l'ACIREPH, l'APHG, l'APSES, les Clionautes, la CFDT, le SNALC, le SNES et l'UNSA.

Le calendrier

Les GEPP remettront une version définitive du projet de programme le 6 mai.

Le programme sera ensuite examiné, voté et publié par le CSP avant le 10 juin. La DGESCO engagera ensuite une concertation avec les associations professionnelles et les organisations syndicales et une consultation en ligne des professeurs. Les programmes seront présentés au CSE autour du 10 juillet et publiés au B.O. fin juillet.

C'est donc l'état provisoire d'un projet qui nous est partiellement présenté.

Le programme

Vincent Duclert rappelle les grands principes qui orientent l'enseignement de l'EMC en reprenant le préambule des programmes de Seconde et de Première, dans la continuité desquels le programme de Terminale s'inscrit.

Philippe Portier présente ensuite le projet du GEPP.

Thème de l'année : La démocratie, les démocraties.

Pour chacun des axes, deux questions au choix seront à traiter, qui se subdivisent en deux blocs.

Axe 1 : Fondement et expérience de la démocratie

Bloc 1. Principes constitutifs de la démocratie :

- Réflexion autour du modèle antique des démocraties et de leur héritage contemporain.
- La notion de peuple souverain
- La République hier et aujourd'hui
- Démocratie, autoritarisme et totalitarisme au XXe s.
- L'État de droit, la séparation des pouvoirs, les droits de l'homme

Bloc 2 : Mutations contemporaines de la démocratie

- Transitions démocratiques dans le monde
- L'Europe comme espace démocratique ou susceptible de poser des problèmes à la démocratie
- Modalités de protections, juridique et sociale, des démocraties
- Comment meurent les démocraties ? Notion de « tyrannie douce »

Axe 2 : Repenser et faire vivre la démocratie

Bloc 1 : Problèmes contemporains de la démocratie

- Populisme et recul de la démocratie
- La démocratie à l'épreuve des guerres et des violences
- Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations
- Agir face aux génocides et aux crimes de masse
- Le droit des minorités dans les démocraties contemporaines

Bloc 2 : Les modes d'actions qui permettent d'enrichir, de refonder ou de préserver la démocratie

- Les principes de la démocratie (justice, vertu, exemplarité)
- La démocratie en milieu scolaire
- Artistes et chercheurs en résidence dans les lycées
- Théâtre, arts et spectacles citoyens
- La démocratie à l'heure des réseaux sociaux.
- Lien entre République et solidarité

Discussion

Prenant part à la discussion qui s'engage après cette présentation, nous soulignons que les professeurs de philosophie ont pleinement vocation à assurer l'EMC en classes terminales, qui prolonge leur enseignement disciplinaire. Nous précisons que les professeurs de philosophie qui le souhaitent peuvent également prendre en charge l'EMC en Première et en Seconde. L'APPEP conçoit en effet l'enseignement moral et civique dans sa globalité : de l'école primaire à la Terminale. Nous rappelons que l'institution de cet enseignement remonte à la loi du 28 mars 1882, fondatrice de l'école laïque, qui a placé « au premier rang l'enseignement moral et civique », selon les termes de Jules Ferry. L'APPEP considère que les professeurs de philosophie ont également vocation à participer à la formation des maîtres dans les futurs INSPÉ.

Nous découvrons avec intérêt plusieurs éléments de ce projet de programme, notamment les deux axes choisis : *Fondements et expérience de la démocratie* et *Repenser et faire vivre la démocratie*. Toutefois, nous faisons part de notre vif regret de l'absence inexplicable de la laïcité. Une telle éviction nous paraît d'autant plus significative que la laïcité est l'un des deux axes de l'actuel programme d'EMC en Terminale et que cette disparition n'est pas équilibrée par une présence substantielle en Seconde et en Première : complètement ignorée en Première, elle est évoquée de façon marginale et réductrice en Seconde. Et, d'un point de vue proprement intellectuel, il paraît difficilement compréhensible qu'un programme d'enseignement moral et civique très fourni sur *La démocratie, les démocraties* ignore la laïcité qui s'attache, elle aussi, aux fondements de l'organisation politique des sociétés. Nous rappelons que Buisson et Jaurès associèrent expressément le principe démocratique et le principe laïque, conjointement porteurs de la société moderne des droits de l'homme. Nous ne voyons pas en quoi cette proximité du principe laïque et de la démocratie moderne, conceptualisée par les fondateurs de la laïcité, serait aujourd'hui obsolète.

Nous disons notre accord avec monsieur Portier lorsque celui-ci souligne que la démocratie n'est pas seulement un dispositif juridique, mais aussi un principe fondateur qui déborde tout cadre institutionnel. Mais nous précisons que la même idée se retrouve dans la laïcité, de sorte que ces deux principes s'équilibrent et s'éclairent réciproquement, dans leurs enjeux, leur puissance et leurs fragilités. Nous indiquons que l'idée laïque peut être utilement sollicitée dans une réflexion sur la capacité démocratique, réfléchi par Arendt, ou sur l'expression démocratique, théorisée par Habermas. De même que tout n'est pas identiquement démocratique dans une démocratie, une famille n'étant pas un parlement, tout n'est pas uniformément laïque dans une République laïque, les régimes de laïcité différant selon les contextes.

En réponse à notre contestation intellectuelle et pédagogique de l'exclusion de la laïcité dans le projet de programme de Terminale, monsieur Portier rappelle que la laïcité figure au programme de Seconde, à travers la liberté de conscience et la tolérance. Nous objectons en retour que nous nous attendions à trouver dans le programme de Terminale d'autres aspects, également essentiels, de la laïcité, parmi lesquels son ancrage rationnel et sa caractérisation scolaire, ignorés du programme de Seconde. Nous rappelons que la laïcité scolaire a historiquement précédé la laïcité de l'État et que Henri Marion et Émile Durkheim estimaient que la caractéristique différentielle de l'enseignement et de la morale laïques était leur caractère rationnel, offrant aux élèves la possibilité de comprendre et d'expliquer.

C'est pourquoi nous approuvons l'introduction dans le projet de programme de « la question de la démocratie en milieu scolaire » : la démocratie se décline en effet de diverses façons et il importe de proposer aux élèves de Terminale d'opérer un retour réflexif sur l'école, qu'ils ont fréquentée depuis leur enfance. Les professeurs de philosophie sont en capacité d'aider leurs élèves dans ce travail. Mais nous déplorons l'exclusion par le projet de programme de « la question de la laïcité en milieu scolaire ». Car la laïcité scolaire n'est pas un élément parmi d'autres de la laïcité de l'État et des collectivités publiques. Principe constitutionnel, la laïcité de l'enseignement public n'a pas pour unique fonction de préserver la liberté de conscience des élèves, mais de donner à cette liberté consistance et effectivité, par l'enseignement de connaissances objectives et la formation d'un solide esprit critique. L'EMC peut être l'occasion pour des élèves de Terminale de réinvestir de façon problématique et réfléchi la *Charte de la laïcité à l'École* et même le Vademecum évolutif *La laïcité à l'École*.

S'agissant enfin des « débats argumentés », nous suggérons d'inscrire au programme d'EMC de Terminale, une réflexion sur la coexistence, dans les démocraties laïques contemporaines, de plusieurs types de débats. S'agissant, par exemple, « des débats sur le climat », les élèves pourraient éclaircir la distinction des « débats » dans les instituts de recherche scientifique, dans l'espace public et dans l'enceinte scolaire. Suite à une demande de précision de

Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

monsieur Portier, nous convenons ensemble qu'il s'agirait d'un travail de mise à distance réfléchi des opinions, auquel les professeurs de philosophie ont coutume d'initier leurs élèves.

M. Philippe Portier admet que l'absence de référence à la laïcité dans le programme de Terminale est un manque sur lequel il faudrait revenir. Il s'engage à retravailler la question, sans toutefois promettre que ce réexamen sera suivi d'effet.

Les représentants de l'APPEP ont remercié M. Portier pour son écoute attentive, tout en estimant que ce projet de programme sur la démocratie est en attente – en souffrance – de laïcité.

Compte rendu rédigé par Nicolas Franck et Pierre Hayat